

Laurent Gomez

Paris, les 2 et 3 juillet 2009-07-15

"L'AREPO réunit, en 2008, 24 régions européennes dont dont la moitié est concernée par les terroirs méditerranéens (en France, en Espagne et en Italie).

Ces 24 régions regroupent les territoires de production de 40 % des IG européennes. C'est bien sûr la démonstration que les produits d'origine sont liés à des terroirs de caractères (spécifiques) qui ont obligé les populations locales à adapter leurs pratiques de production et de transformation mais qui ont également structuré les sociétés.

La plupart (toutes probablement) des régions membres de l'AREPO ont développé des coopérations internationales avec des pays du sud mais pas seulement. Dans le cas de l'Aquitaine : la région de Marrakech, le Québec, Haïti, la péninsule indochinoise, le Land de Hess... 60 % des exploitations agricoles professionnelles d'Aquitaine ont au moins une production sous signe de qualité. Ces productions représentent 3 des 5 milliards du chiffre d'affaires de l'agriculture aquitaine. Le thème de la protection des produits de terroir est donc bien entendu au centre des coopérations internationales de l'Aquitaine : IG au Québec, huile d'Argan dans le Souss... C'est aussi le cas pour les autres régions de l'AREPO.

L'intérêt pour les régions de l'AREPO est bien sûr la diffusion mondiale d'un concept qui doit être protégé à l'OMC. C'est aussi la croyance que ce type de production est porteur de durabilité car impossible à délocaliser. C'est enfin le fait essentiel que les produits des terroirs sont des constructions sociales qui dépassent la seule production agricole ou agroalimentaire. La renommée de ces productions est le résultat de l'histoire des sociétés rurales locales et elle impacte leur développement en les enrichissant mais aussi en les contraignant. C'est en cela que les collectivités sont aussi dépositaires de ces produits".